

I. INTRODUCTION

La version 6.0 d'AGESH apporte de nombreux correctifs et d'évolutions signalés et répertoriés depuis le lancement du déploiement national. Ces évolutions impactent de nombreux modules.

L'ensemble des guides a été revu afin de proposer à chaque acteur concerné un guide personnalisé.

Cette version 6.0 embarque avec elle les fonctionnalités des PIALs.

Enfin, cette version prend en compte les nouveautés 2021 des enquêtes 3&12. Ces nouveautés nécessitent une phase de saisie des référentiels et de mise à jours des scolarités. Les instructions sont listées dans le paragraphe suivant.

II. INSTRUCTIONS ENQUÊTES 3&12

A. Phase 1 : saisie des référentiels des UEE et des DAR

- **QUI** : Les IEN ASH
- **QUOI** :
 - Saisir le référentiel des unités d'enseignements externalisées en indiquant quels sont les établissements scolaires rattachés à un établissement médico-social et de quelle façon
 - Saisir le référentiel des dispositifs d'autorégulation en indiquant quelles sont les écoles élémentaires bénéficiant d'un tel dispositif.
- **COMMENT** : Dans le menu « Gestion circonscription »
 - Unité d'enseignement externalisée
 - Dispositif d'autorégulation
- **DE L'AIDE** : Guide IEN ASH, aux paragraphes 2.3.3 / 2.3.4

B. Phase 2 : mise à jour des scolarités

- **QUI** : Les Enseignants Référents
- **QUOI** :
 - Modifier les scolarités dont les modalités de scolarisation « Unité d'enseignement externalisée »
 - Renseigner les scolarités bénéficiant de l'appui d'un DAR
- **COMMENT** :
 - Dans la partie scolarisation des élèves
- **DE L'AIDE** :
 - Les alertes DGESCO permettent d'identifier certains dossiers concernés
 - Guide ERSEH, au paragraphe 6.6

III. EVOLUTIONS

A. Refonte des modules d'administration technique & fonctionnelle + guides

Deux profils permettaient d'administrer l'application au niveau technique (ROOT) et fonctionnelle (CT ASH). Une refonte de ces 2 profils était nécessaire afin de

- 1- Offrir des fonctionnalités spécifiques au CT ASH
- 2- Réorganiser et séparer les fonctionnalités liées au paramétrage technique de l'application de celles liées à son administration

Cette refonte générale a abouti à :

- La refonte du profil CT ASH avec la création d'un guide dédié
- La refonte du module ROOT
- La création de 2 nouveaux profils d'administration

B. Module IEN ASH

Le module IEN ASH a été réorganisé afin de mieux séparer les fonctionnalités liées à la gestion de la circonscription des autres fonctionnalités de consultation.

Deux fonctionnalités majeures ont été ajoutées pour prendre en compte les nouveautés 2021 des enquêtes 3&12 : la gestion de 2 nouveaux référentiels (les unités d'enseignement externalisées et les DAR).

- Ajout du menu « référentiel » avec :
 - L'ajout de la consultation des établissements
 - La consultation des structures
- Ajout du menu « Gestion circonscription » avec :
 - La gestion des secteurs
 - La gestion des établissements des secteurs
 - L'ajout de la gestion du référentiel des unités d'enseignement externalisées **!!**
 - L'ajout de la gestion du référentiel des dispositifs d'autorégulation **!!**

C. Module AFFECTATION SCOLAIRE

Le module AFFECTATION SCOLAIRE a été qualifié sur l'ensemble de l'année scolaire 2020-2021 par plusieurs départements expérimentateurs. La grande partie des évolutions et autres correctifs étaient embarqués dans la version 5.5.1 livrée début juillet. Quelques demandes

- Corrections minimales (PV, tri, fautes d'orthographe)
- Evolutions du PV
 - Ajout du choix du type de maison départementale (MDPH / MDA)
- Facilitation pour la gestion d'un dispositif ULIS lors d'une campagne

D. Module ERSEH

Suite au déploiement national, plusieurs académies ont fait remonter des besoins liés à des pratiques de gestion locales. Cette version 6 prend en compte plusieurs de ces demandes.

L'autre part importante des évolutions du module ERSEH sont liées à la prise en compte des nouveautés 2021 des enquêtes 3&12.

- Prise en compte des nouveautés 2021 pour les enquêtes 3 & 12
 - Les modalités de scolarité de type UEE / UEEA / UEMA / DAR sont désormais soumises à un contrôle
 - Une nouvelle erreur DGESCO a été ajoutée afin de repérer rapidement les élèves scolarisés dans une unité d'enseignement scolarisée sans établissements scolaire rattaché.
- Prise en compte de la gestion du référentiel des unités d'enseignement externalisées
 - Ajout de la sélection de l'établissement scolaire rattaché à l'UEE dans la scolarité
 - A la création d'une ESS, s'il y a une UEE, c'est l'établissement rattaché qui est désormais proposé par défaut
- Les adresses mails des référentiels sont désormais « cliquables ».
- Le PPS affiche le détail des préconisations.
- Ajout de 2 nouvelles éditions :
 - Une pour les élèves bénéficiant de transport
 - Une pour les notes
- Ajout d'une date de fin de validité pour la demande de transport
- Ajout dans la page d'accueil de l'identifiant MDPH avec possibilité de faire une recherche dessus
- Liste des corrections :
 - L'élève est ajouté à la feuille d'émargement de l'ESS
 - Les adresses mails fonctionnelles hors académie peuvent être renseignées
 - Le référentiel des établissements ne se limite plus à l'académie (cas des instances multi académiques)
 - L'ajout de partenaires automatiques a été revue afin de ne plus être trop restrictif
 - Lors de l'ajout d'un vœu pour un établissement hors département qui n'a pas activé le module AFFECTATION SCOLAIRE génère une alerte.
 - L'anomalie qui entraînait une erreur 500 à la réouverture d'un dossier a été corrigée.
 - Le constat « rendu obsolète... » était disponible à tort pour des décisions dont le projet était « cible ».
 - La règle qui interdisait de supprimer des décisions dont la date de fin était dépassée a été levée.
 - L'anomalie qui entraînait des anomalies à la clôture d'un dossier a été corrigée.

E. Module PIAL

- Pilote de PIAL :
 - Superviser et coordonner l'organisation des mises en œuvre sur son PIAL
 - Gérer les coordonnateurs associés à son PIAL
 - Consulter l'agenda des ESS
- Coordonnateur de PIAL :
 - Saisir et de mettre à jour les accompagnements sur son PIAL
 - Consulter l'agenda des ESS
- Gestionnaire AESH :

- Affecter les moyens humains au PIAL afin de mettre en œuvre les mesures de compensation

IV. ANOMALIES CORRIGÉES DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION PIAL

Prise en compte des SESAM suivants :

- 0359364: PIAL - Gest AESH - affectation
- 0361325: Superviseur AESH - Les quotités sans correspondance ne remontent pas
- 0361827: Possibilité de modifier un accompagnement pour un coordo de PIAL
- 0361793: Incohérence sur le nombre d'heure affectée à un AESH
- 0361791: Possibilité d'affecter au PIAL les AESH non accompagnants (AESH-CO et AESH Référents)

Prise en compte des retours ci-dessous de l'expérimentation PIAL :

- Création d'un accompagnement : Ne proposer que les décisions et missions associés au PIAL